

Créatrices et relation au financement en France

Environ 30% des créations d'entreprises sont faites par des femmes. En fait, ce sont d'autres données qui interpellent...

AVERTISSEMENT :

Cette analyse n'a pas de prétention scientifique, elle est cependant fondée sur des constats élaborés en discutant avec de très nombreuses candidates à la création, notamment mais pas seulement, dans le cadre du programme *Entreprendre au féminin - ESSEC* que j'ai créé il y a 5 ans, des entrepreneures s'étant lancées dans l'aventure côtoyées au gré de Salons, conférences, événements de networking et, de dirigeantes d'entreprises ayant réussi, mises en relation dans le cadre de jurys, tels celui des *Women Awards de La Tribune* ou *Prix de l'Entrepreneuriat responsable*. Ces éléments de type qualitatif sont étayés par les données du *Baromètre CSA des Femmes Entrepreneures**, publié pour la 1ère fois en septembre 2012 pour la Caisse d'Épargne et, dont une seconde version sera communiquée au Salon de la micro-entreprise en octobre, à Paris. Plusieurs éléments d'une étude antérieure réalisée par l'auteure, à échelle de l'Union européenne, en 2007 et actualisée en 2011 ont par ailleurs été utilisés.

En France, les femmes créatrices d'entreprise représentent en moyenne, chiffre qui se maintient au cours des dernières années, environ 30% du total des créations ; ce chiffre commence à être acté et provoque des réactions diverses. Sans doute, ce pourcentage est-il insuffisant ? Pourtant, il ne paraît pas si choquant en soi à l'aune de comparaisons car il correspond à la moyenne en Europe.



30% BIEN OU NON ?

L'indice TEA permet de constater l'écart du degré d'activité entrepreneurial dans un pays considéré. Par exemple, en 2006 pour la Belgique l'indice est de 2,73, en Allemagne de 4,2, en France de 4,4, aux Pays-Bas de 5,4 (2). Le TEA des femmes est systématiquement inférieur à celui des hommes : certes, dans une moindre mesure aux États-Unis ou au Canada qui sont chefs de file en la matière, mais en Europe, les situations sont assez disparates : la France fait partie des pays comportant le plus de femmes à la tête de petites entreprises avec en 2010

« Les banquiers ne prêtent pas autant d'argent aux femmes chefs d'entreprise qu'à leurs homologues masculins ... »

36% de postes pour une moyenne européenne de 33% (3). Selon les pays, la proportion de femmes chefs d'entreprise varie ainsi entre 15 et plus de 35% (4), la moyenne haute étant à 30%.

Dans ce contexte, « Faire progresser de 10 points le taux de femmes entrepreneurs en France, pour atteindre 40% de créatrices d'ici 2017 », l'objectif que s'est fixé le gouvernement est bienvenu, parce qu'il est mobilisateur. Cependant, l'atteindre requiert au-delà d'une forte mobilisation de tous les acteurs de creuser quelques données, afin de mettre en lumière d'éventuelles réalités cachées pour trouver des solutions adaptées aux points de blocage.

De fait, ce sont d'autres données que ce taux de 30% qui interpellent. Sachant qu'il est encore compliqué d'avoir des statistiques officielles incluant le « genre »- même si on s'y met- ce qui rend difficile la connaissance sur l'entreprenariat féminin donc la mise en évidence d'éventuelles particularités.

D'AUTRES CHIFFRES

Voici quelques chiffres à analyser :

-10% seulement des entreprises innovantes sont dirigées par des femmes ;

- Les femmes disposent de moins d'actifs financiers que les hommes : 43 % des créatrices démarrent leur activité avec moins de 4 000 euros contre 35 % des créateurs (5).

Or, cette donnée est loin d'être neutre : d'une part, un capital initial réduit pourrait expliquer le choix pour des activités avec moins d'intensité capitalistique : les femmes ayant un accès moindre au capital vont retenir des opportunités moins

porteuses (6). D'autre part, l'importance des moyens financiers investis à la création constitue un facteur de pérennité ce, dans tous les secteurs d'activité. Près de 70 % des entreprises disposant d'un capital initial d'au moins 80000 euros sont encore actives cinq ans après, ce n'est le cas que de

moins de 50 % de celles qui ont commencé leur activité avec moins de 4 000 euros (7).

Montant	Femmes	Hommes
Moins de 4 000 euros	43,1	34,9
De 4 000 à 8 000 euros	14,6	17,1
De 8 000 à 16 000 euros	15,7	18,3
De 16 000 à 40 000 euros	14,0	15,8
40 000 euros ou plus	12,5	14,0
Ensemble	100,0	100,0

Répartition des créateurs d'entreprise selon leur investissement financier.

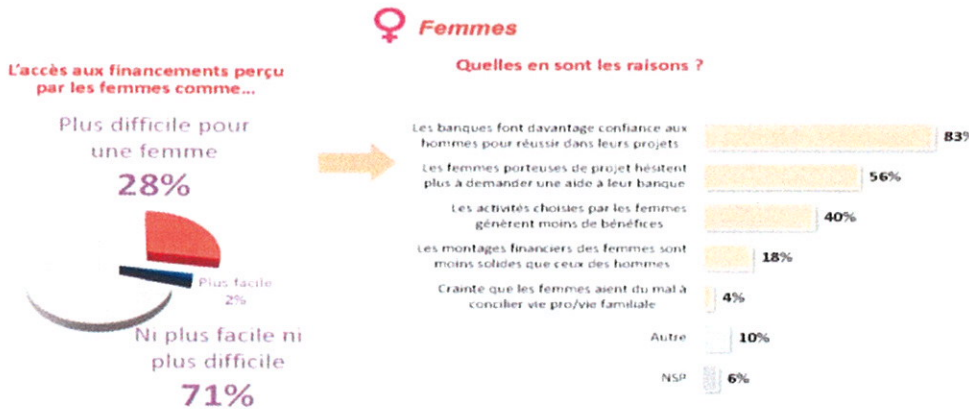
Source : L'égalité entre les hommes et les femmes - Chiffres-clés 2008 Ministère du Travail.

Ces quelques éléments interpellent une donnée fort importante, parmi d'autres, celle de l'accès au financement. C'est au dire des créatrices: la « principale difficulté » à laquelle elles se heurtent: « les banquiers ne prêtent pas autant d'argent aux femmes chefs d'entreprise qu'à leurs homologues masculins » ! Cette réalité ressentie correspond-elle à une réalité avérée? Peut-être, les chiffres sont là. Mais nous émettons l'hypothèse que ça n'est sans doute pas pour les raisons le plus souvent avancées. De fait, 49,7% des femmes entrepreneurs européennes considèrent qu'elles butent dans leur projet sur l'aspect financier. Seules 28% des femmes font appel au crédit bancaire, et elles disent rencontrer une plus grande difficulté à y accéder que les hommes (8). Dans l'enquête Eurobaromètre de la BPCE*, ces données sont corrélées: les créatrices avouent une appréhension de difficultés potentielles de financement et avouent la crainte de moins bien faire en gestion financière de l'entreprise...

LA RELATION AUX BANQUES :

La discrimination des banques vue par les femmes

Malgré cela, il persiste un sentiment d'inégalité : 28% d'entre elles continuent de penser qu'il est plus difficile pour une femme d'obtenir des financements, essentiellement parce que les banques font davantage confiance aux hommes.



conseillers, lors de la création (60% de taux de satisfaction contre 52% pour les hommes) ;

- que leur conseiller leur ont fait confiance à 78% contre 72% ;

Il faut alors chercher ailleurs des explications à ce phénomène: les femmes commentent avec moins d'argent et s'attachent moins à financer le développement de l'entreprise, elles investissent moins.

F3. Pensez-vous que les femmes qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise ont moins accès aux prêts bancaires que les hommes ?
 F4. Selon vous, quelles en sont les raisons ? Base: Ensemble femmes (524)

CSA Baromètre des femmes entrepreneures - septembre 2012

Peut-on encore expliquer ces données par la présence d'un certain machisme? Il est temps de cesser l'utilisation de stéréotypes par défaut, à l'heure actuelle, l'entrepreneuriat n'est plus considéré comme une aventure masculine. Par ailleurs un directeur d'agence qui ferait preuve de sectarisme pourrait bien risquer dans le contexte « gender politiquement correct » actuel un incident de carrière. Enfin, de plus en plus de chefs d'agence sont des cheffes d'agence. Un dernier argument de bon sens peut être avancé : les femmes ayant une aversion au risque sont de clients surs pour les banquiers. Une discrimination positive envers les projets portés par des femmes semble même être à l'ordre du jour (9)... Les femmes interviewées dans le Baromètre reconnaissent:

- avoir été bien accompagnées par leurs

Peut-on encore expliquer ces données par la présence d'un certain machisme? Il est temps de cesser l'utilisation de stéréotypes par défaut, à l'heure actuelle, l'entrepreneuriat n'est plus considéré comme une aventure masculine. Par ailleurs un directeur d'agence qui ferait preuve de sectarisme pourrait bien risquer dans le contexte « gender politiquement correct » actuel un incident de carrière. Enfin, de plus en plus de chefs d'agence sont des cheffes d'agence. Un dernier argument de bon sens peut être avancé : les femmes ayant une aversion au risque sont de clients surs pour les banquiers. Une discrimination positive envers les projets portés par des femmes semble même être à l'ordre du jour (9)... Les femmes interviewées dans le Baromètre reconnaissent:

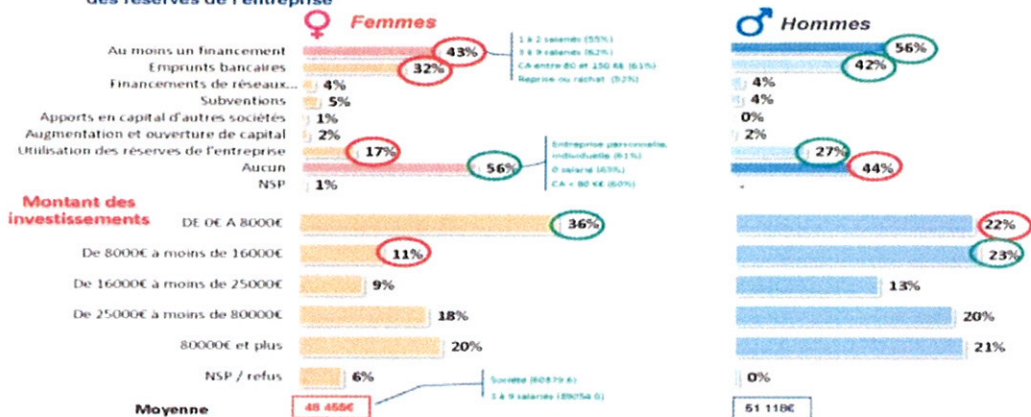
EMPRUNT ET PRISE DE RISQUE

Statistiquement les banques prêtent moins aux femmes. Oui ! Faute de demande de leur part: les chiffres du Baromètre évoqué établissent à 5110€

Les investissements effectués au cours des 3 dernières années

Passé le démarrage de l'activité, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à effectuer des investissements (43% vs 56%)

✓ Parmi celles qui le font, de la même manière que les hommes, ce sont des emprunts bancaires ou l'utilisation des réserves de l'entreprise



E7. Au cours des trois dernières années, avez-vous effectué un investissement financé par...
 E8. A combien s'est élevé le montant total de ces financements ?

CSA Baromètre des femmes entrepreneures - septembre 2012

Base: Créatrices et créateurs d'entreprises de moins de 3 (189 femmes, 44 hommes)

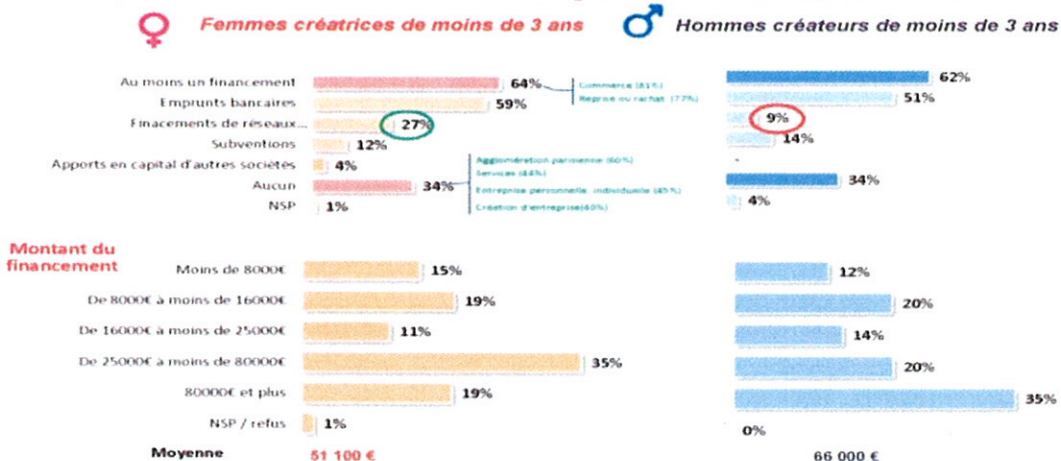
« Quand à la progression du chiffre d'affaires, il est également moindre ... »

euros en moyenne les financements demandés contre 66000 euros pour les créateurs. En outre, passé le démarrage de l'activité, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à effectuer des investissements (43% vs 56%). A quoi correspond cette « allergie » à l'emprunt, cette volonté de ne fonctionner qu'en fonds propres ? Emprunter c'est une prise de risque, or, la peur du risque est une

Dans l'Union européenne, 87,4% des femmes entrepreneurs ont une micro-entreprise (11). Au démarrage des entreprises, seules 12 % des entreprises créées par des femmes emploient des salariés dont 9 % en emploient un seul. Seulement 16% de femmes déclarent vouloir accroître leur effectif salarié dans les mois qui suivent la création (27 % pour les hommes). Trois ans et demi plus tard, l'écart se creuse puisque 71% des créatrices n'ont toujours pas de salarié, tandis que les créateurs hommes ne sont plus que 59% (12). Ainsi, à profil identique, les femmes auraient actuellement 4 fois moins de chance que les hommes de diriger une entreprise

Les financements au démarrage

Les femmes comme les hommes font principalement des emprunts bancaires pour financer leur activité et sont plus de 60% à disposer d'au moins un financement. Elles ont davantage eu recours à un financement de réseaux.



E5. Pour démarrer votre activité, en dehors d'apports personnels avez-vous eu recours à... (Base : ont créé leur entreprise il y a moins de 3 ans)
 E6. A combien s'est élevé le montant total de ces financements ? (Base : ont créé leur entreprise il y a moins de 3 ans) Base= Ensemble (524 femmes, 301 hommes) 48

caractéristique prégnante des créatrices : les principales craintes des femmes sont le risque de banqueroute (27,9%), et le risque de perdre sa propriété (17,8%), donc on crée petit et on demande peu.

Les créatrices se tournent généralement vers des petites structures et vers les secteurs dits de service comme l'enseignement, la distribution, les services à la personne, secteurs souvent considérés comme moins essentiels au développement et à la croissance économique que la haute technologie ou les activités de transformation, donc moins valorisés (10).

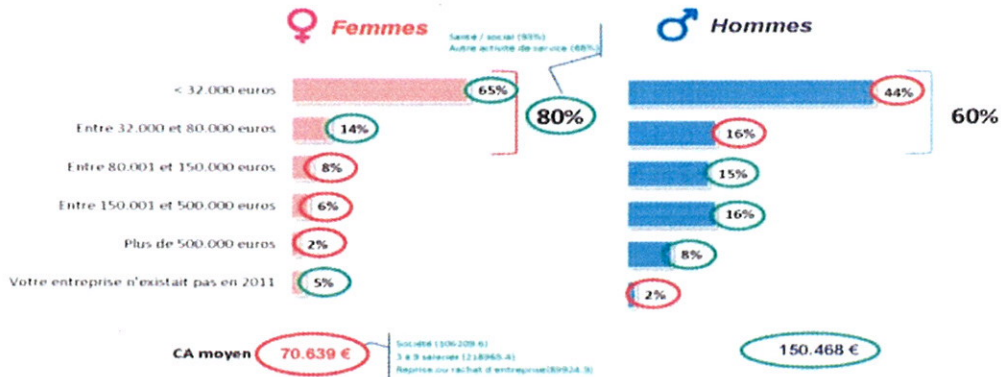
comprenant entre 1 à 3 salariés plutôt qu'aucun (13).

Quant à la progression du CA, il est également moindre. Les femmes utilisent-elles d'autres modes de financement ? Clairement non, du moins fort peu.

Femmes Business Angels regrette souvent d'avoir peu de dossiers émanant de créatrices, Women Equity for Growth adossée à un fonds de private equity témoigne devoir aller chercher des cheffes d'entreprise. Faire appel à un business angels puis à un fonds d'investissement, sont des possibilités qui se heurtent au réflexe de contrôle évoqué ci-avant. De l'autre côté du miroir, la rentabilité

Le chiffre d'affaire

En lien avec leur secteur d'activité et la taille salariale, les femmes gèrent également des entreprises de chiffre d'affaire moindre.



52. En 2011, à combien s'élevait votre chiffre d'affaires annuel hors taxes ou vos honoraires ? 53. Vous dirigez...? Base - Ensemble (524 femmes, 301 hommes)



Baromètre des femmes entrepreneurs - septembre 2012

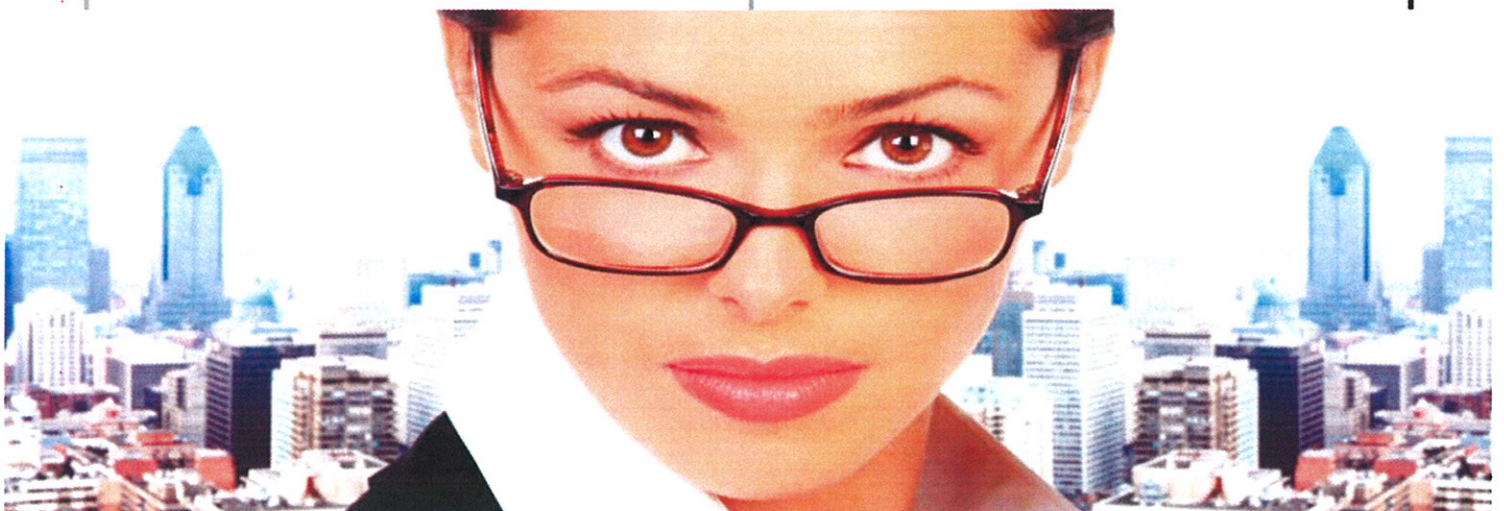
13

moindre des projets peut limiter l'envie des investisseurs (cf.ci-avant question évoquée de l'ambition du projet, du secteur, etc).

LE PROBLÈME AVÉRÉ JUSTIFIE-T-IL DES FONDS DÉDIÉS AUX CRÉATRICES?

Le principe d'Égalité conduit à répondre non, cependant il est possible d'accepter une certaine discrimination positive du fait d'handicaps structurels patents, liés à l'insuffisance de fonds propres des créatrices, issus eux-mêmes d'une série d'éléments socio-structurels que nous n'aurons pas ici l'occasion de développer : absence de patrimoine, salaire inférieur, etc.

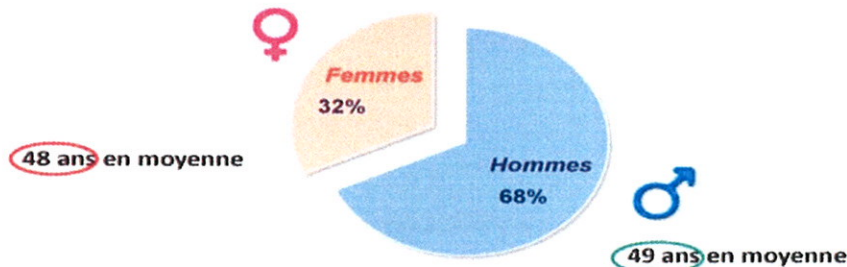
A cet égard, le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) est fort peu connu. Créé en 1989, pour améliorer l'accès à la création d'entreprises ou d'activité des femmes et, qui a désormais pour objet de partager le risque financier avec l'établissement de crédit qui octroie un prêt à toute femme en création, reprise ou développement de son entreprise ; ce fonds sera sans doute abondé par la BPI et représente des possibilités intéressante. Selon le Baromètre, 11% des créatrices le connaissent (17% parmi les plus récentes) et 33% parmi celles qui ont été aidées par des réseaux d'accompagnement au démarrage de leur activité ce qui démontre à quel point cet accompagnement est utile et combien les efforts pour le faire connaître sont bienvenus.



Les femmes dans l'entrepreneuriat

Les femmes entrepreneures sont minoritaires certes (32% vs 68% d'hommes), mais moins que dans le monde de l'entreprise en général (pour comparaison, seulement 17% des dirigeants salariés sont des femmes*).

Elles sont en moyenne un peu moins âgées que les hommes.



* Source : Gouvernement Base : Ensemble (524 femmes, 301 hommes)
 CSA Baromètre des femmes entrepreneures - septembre 2012

CONCLUSION : 3 ANS APRÈS, QUEL RAPPORT AU FINANCEMENT ?

Les enseignements du Baromètre 2013 sont fort intéressants. Certains chiffres indiquent que les femmes viennent à bout des éventuels blocages, identifiés au départ, puisqu'elles sont moins nombreuses que les hommes à déclarer souffrir du manque de soutien des banques (32% vs 36%), souhaitent recevoir un plus de conseils en matière de placements (65% vs 59%) là où les hommes attendent plus en matière de prévoyance (71% vs 59%). Et plus que tout, la question de l'accès aux financements ne semble pas discriminante: les femmes recourent pratiquement autant que les hommes au crédit, tant pour financer leur équipement (29% vs 24%) ou leur développement (86% vs 81%), que leurs besoins de trésorerie (47% vs 45%). On retrouve l'aversion aux risques précédemment évoquée : elles privilégient des placements sans risque et plus faiblement rémunérés (71% vs 65%), une épargne plus liquide (32% vs 24%) au détriment de placements moyen/long terme plus risqués (10% vs 16%). De ces éléments plutôt positifs, on tirera la conclusion qu'il est important d'attirer l'attention des créatrices ou repreneuses, dès le départ sur les éventuels blocages inconscients relatifs à l'argent et au risque. Les formations (14), le mentoring, les réseaux d'accompagnement, les rôles modèles (15), doivent aider à

acter cette tendance. Une prise de conscience effectuée évitera bien des écueils.

- (1) La création d'entreprise au féminin en Europe - 2007-2011 Working Paper 1105.CERESSEC.
- (2) Global Entrepreneurship Monitor. GEM 2006. <http://www.gemconsortium.org/download/1184060906397/GEM_2006_Global_Results_Summary_V2.pdf> (10/07/2007).
- (3) Enquête européenne sur les forces de travail Eurostat, 2010.
- (4) Rapport OCDE Istanbul, L'Entrepreneuriat féminin : questions et actions à mener, 2004.
- (5) Rapport de Geneviève Bel, CESE, 2009.
- (6) Rapport OCDE Istanbul, « L'Entrepreneuriat féminin : questions et actions à mener », Juin 2004.
- (7) Rapport Geneviève Bel, 2009.
- (8) Taux cité par Hervé Novelli au Colloque sur l'entrepreneuriat féminin organisé le 11 mars 2008 par Paris Pionnières.
- (9) Ces aspects ont été vérifiés, depuis la création du programme Entreprendre au Féminin-ESSEC en 2008, par quelques interviews réalisés au gré des opportunités auprès de responsables de banque y inclus sur le terrain : HSBC, BPCE,SG, réseau Financi'Elles.



(10) La création d'entreprise au féminin en Europe, 2007- 2011, Viviane de Beaufort Doc Recherche CERESSEC.

(11) Une micro-entreprise est définie comme une entreprise qui emploie moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel et/ou le bilan annuel total ne dépasse pas 2 millions d'euros. » <<http://europa.eu/scadplus/leg/en/lvb/n26026.htm>> (03/07/2007).

(12) Charte pour l'égalité, Ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle.

(13) Ministère de l'économie et de l'emploi, TPE/PME en bref n°30, février 2008.

(14) Du type d'Entreprendre Au Féminin-ESSEC mais aussi des formations à distance : www.entrepreneure/financement-entreprise et [banque/entreprise](http://www.banque/entreprise).

(15) www.entrepreneure : « Conseils pour réussir ».

Viviane de Beaufort, professeure à l'ESSEC Business School, juriste, fondatrice des programmes Women dont *Entreprendre au féminin* - ESSEC.

Viviane de Beaufort, Professeur(full) , Département Droit et Environnement de l'Entreprise - Doctorat en droit privé de l'Union européenne - Double cursus droit public et en sciences politiques- Co-Directeur du Centre Européen de Droit et d'Economie (www.cede-essec.fr) - Directeur Académique des programme WOMEN-ESSEC : "Entreprendre au Féminin", « Femmes et Talents», « WOMEN BE EUROPEAN BOARD READY », destiné aux candidates aux conseils.

Elle publie de longue date sur le lobbying et les affaires institutionnelles européennes, la gouvernance d'entreprise et le droit européen des sociétés. Elle mène des travaux sur le genre en entrepreneuriat et en gouvernance d'entreprise.